



Spéléo Club Sportif Pinsaguis
 Club Affilié à la Fédération Française de Spéléologie
 63, pech de la brame
 46200 Pinsac

Bulletin d'adhésion

Année sportive 2021/2022

INFORMATIONS DIVERSES

Nom : _____ Prénom : _____ Né(e) le : ___/___/___ à _____

Adresse postale : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Tel : _____ Courriel : _____

ASSURANCE

Je déclare, en outre, avoir pris connaissance de la loi du 16 juillet 1984 (article 38, loi relative à l'organisation des activités sportives faisant obligation aux associations sportives d'informer leurs adhérents de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommage corporel). Diverses propositions sont disponibles auprès du Club et de la Fédération Française de Spéléologie.

CERTIFICAT MEDICAL

Je reconnais avoir fourni un certificat médical datant de moins d'un an, attestant la non contre-indication à la pratique de la spéléologie et/ou de ses activités connexes (canyonisme, plongée souterraine). Le certificat médical est obligatoire.

TARIFS	Adulte	Famille*	26 et moins	Second semestre**	Adhésion JNSC****
Droit entrée	20 euros uniquement pour la première adhésion (gratuit première année sur SCSP)				
Part club+CDS	30+5 euros	30+5 euros	30+5 euros	30+5 euros	30+5 euros
Licence FFS	71 euros	45 euros	45 euros	45 euros	45 euros
Licence Dirigeant	41 euros	26 euros	26 euros	26 euros	
Assurance FFS – option 1	31,5 euros	15 euros	15 euros	17 euros	
Assurance FFS – option 2	48 euros	24 euros		31 euros	
Assurance FFS – option 3	62 euros	30.5 euros		43 euros	

Prix total : conseil : part club+Licence FFS+Assurance option 2 = 154 euros

* tarif famille : accordé aux adhérents d'une même famille, domiciliés à la même adresse, à partir du deuxième membre (à condition que le premier membre de la famille se soit acquitté du « tarif normal »). La réduction concerne la licence et l'assurance quelque soit l'option souscrite.

** Second semestre : une remise sur la licence fédérale est accordée pour toute première prise de licence après le 1er juin.

*** Assurance tarif second semestre accordé aux personnes se fédérant pour la 1ère fois après le 1er juin.

**** Adhésion avant le 31/12.

Fait le ___/___/___ à _____ Signature de l'adhérent Signature du Président